

PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 22 janvier 2018

Réduction de la facture énergétique Prudence face à la diffusion de courriers non officiels

De nombreux consommateurs reçoivent actuellement un courrier dont la présentation, avec la Marianne et la devise de la République, laisse penser qu'il s'agit d'une lettre officielle.

Ce courrier s'adresse aux propriétaires immobiliers qui pourraient bénéficier, entre autres, d'un dispositif facilitant l'isolation des combles.

Les services de l'État attirent l'attention des consommateurs sur ces courriers n'émanant pas de services publics et les appellent à la plus grande vigilance sur les sollicitations d'entreprises privées, par démarchage.

Plusieurs dispositions, de nature à réduire la facture énergétique, existent déjà sous forme d'aides financières ou d'incitations fiscales.
Un nouveau dispositif, actuellement en phase de concertation, est en projet.

Divers organismes publics, tout à faits officiels, peuvent répondre aux questions relatives à ce genre de travaux et indiquer les possibles aides liées aux travaux sollicités. Il s'agit de :

- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie -ADEME- ;
- l'Agence Nationale de l'Habitat -ANAH- ;
- le site <http://info-energie-paysdesloire.fr/> ;
- le site <http://renovation-info-services.gouv.fr> .